

Décision Générale colonial

Décision n° 735 SECOURS TEMPORAIRES

n° 735

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 10 septembre 1943
Numéro JO n° 18 du 15/09/1943	Date du numéro 15 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

Sont attribués ou renouvelés pour une année à compter du 1er janvier 1943 les secours temporaires suivants ; FATOUMA GOULEB, veuve du Sgt-Chef IDLE DAOUALE.....1.000Frs SAIDA BIDEH.....600 Frs FATMA AINAN.....500 Frs ISMAIL ALI.....240 Frs Sont attribués pour trois années à compter du 1er janvier 1943 les secours temporaires suivants : CHAKLAN WAIS2.000 Frs MARIAM OBSIE1.000 Frs Est renouvelé pour deux ans à compter du 1er janvier 1943 le secours temporaire suivant : ISNINO SOUGOULEH 420 Frs Sont renouvelés pour 1942 et 1943 les secours suivants : HOUMED BEN SULTAN MAHAM-MAD,frère aveugle du Sultan de TADJOUR 200 Francs par mois. Il devra en être dé duit les 500 Francs perçus en 1942. HASSAN HASNA. veuve de l'Okal PAN FADE HASSAN 2.400 Frs